

PG/MM.-  
REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
-----  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
-----

4  
/ / ECRET DU PREMIER MINISTRE  
-----

/ - NNEE 1960 Y / / ° / / / 116 / PCM/MI.-

/ E / / REMIER / / / MINISTRE

VU la Loi du 15 Février 1959 portant Constitution du Dahomey;  
VU la Loi 59/I6 du 9 Juillet 1959, fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le PREMIER MINISTRE, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu;  
VU les nécessités de service;  
SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur;  
LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU;

- / / E C R E T E -  
-----

ARTICLE 1er.- Mr.SAINT-BLANCAT, Administrateur en Chef 3ème échelon de la FOM., nouvellement arrivé au Dahomey, est nommé Commandant de Cercle de KANDI, en remplacement de Mr.COLLOS, titulaire d'un congé administratif.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet à compter de la prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

VU:  
Par Le Premier Ministre  
Le Ministre de l'Intérieur

Porto-Novo, le

Mai 1960

M.AROUNA.-

H.MAGA.-

AMPLIATIONS :

Original	I
J.O.R.D.	I
Haussaire	I
P.C.M.	I
M.A.C.	I
M.F.	I
C.F.	I
Trésor	I
C.D.	I
Cercle Kandi	I
Information	I
S.G.C.M.	I
M.I.	I
Intéressé	5
Archives	I